

Janvier 2024

NEWSLETTER PREVENTAGRI



Vos informations de Janvier

LE DOSSIER DU MOIS

ORGANISATION DES PREMIERS
SECOURS

ASTUCES ET SAVOIR FAIRE

LE PONT DE VACCINATION

ACTUALITÉ

AGENDA

QUESTION DU MOIS

COMMENT PUIS-JE
M'ASSURER D'ÊTRE
SECOURU SI JE TRAVAILLE
DANS UN ENDROIT DIFFICILE
D'ACCÈS ET QUE J'AI UN
ACCIDENT?

Bonjour à toutes et à tous,

Parce que malgré toutes les mesures de prévention mises en place, le risque zéro n'existe pas.

Dans la newsletter de ce mois, nous nous poserons la question "comment réagir en cas d'accident ?"

Vous trouvez dans le dossier du mois des solutions pour éviter le suraccident ou l'aggravation de la situation.

Nous vous remercions pour l'année 2023 partagée avec vous et nous réjouissons de découvrir 2024 à vos côtés !

Posez-nous vos questions par mail, nous vous répondrons et partagerons la solution dans la rubrique "question du mois".

Bonne lecture

Pour en savoir plus...

Mail : info@preventagri.be

Tel : 065 61 13 70



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri





BONNE ANNÉE 2024

Toute l'équipe de PreventAgri et de la
Mission Wallonne vous souhaite une

Bonne
Année



Pour passer une année 2024 en sécurité, pensez à
nos services de conseil en exploitation et
rejoignez-nous en formation !

Les conférences et
formations dispensées
par PreventAgri sont
gratuites pour les
entreprises des Secteurs
Verts.

Elles ont pour objectif
de sensibiliser,
d'informer et de former
les travailleurs sur les
différents risques liés à
leurs activités
professionnelles.



ET BIEN PLUS ENCORE ... CONTACTEZ-NOUS !

Pour plus d'informations, appelez le 065 61 13 70
ou visitez <https://secteursverts.be/>

LE DOSSIER DU MOIS

Organisation des premiers secours

1/Introduction

La prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles est importante pour préserver sa sécurité et sa santé. Toutefois, quotidiennement, des accidents se produisent. Il est dès lors nécessaire d'intervenir au plus vite et de façon adaptée, en ayant les bons réflexes et en posant les bons gestes.

Les premiers moments à la suite d'un accident sont cruciaux. Les témoins de la scène doivent réagir rapidement et correctement face à une situation pour laquelle ils ne possèdent pas ou peu de réflexes. Ils sont alors divisés entre l'envie d'aider et la peur de mal faire.

Dès lors, que faire en cas d'accidents en milieu professionnel ?

Toutes les interventions peuvent se résumer en quatre étapes :



Sécuriser

Veiller à la sécurité.



Évaluer

Établir le bilan de la victime.



Appeler

Appeler les secours.



Soigner

Prodiguer les premiers soins.

LE DOSSIER DU MOIS

2/ La sécurité

La première règle d'intervention est d'éviter l'aggravation de la situation. Pour éviter le suraccident, il faut :

► Évaluer l'environnement :

La situation doit être observée dans sa globalité afin de sécuriser les lieux (faire de l'espace autour de la victime, faciliter l'arrivée des secours, ...). Sans se mettre en danger, contenir la source du problème :

- Baliser
- Arrêter la machine / couper le gaz / arrêter la circulation
- Évacuer si nécessaire

► Se faire aider :

Essayer d'appeler une personne se trouvant à proximité. Cette personne pourra seconder le secouriste en allant chercher la trousse de secours, la couverture... . Le secouriste reste auprès de la victime.

► Éviter d'aggraver l'état de la victime :

Le secouriste doit respecter un certain nombre de consignes :

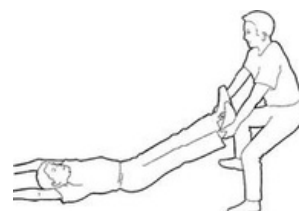
- **Éviter tout effort** pour la victime (mouvement, déplacement).
- Rassurer la victime en lui apportant calme et réconfort.
- Dans la majorité des cas, ne pas donner à boire et à manger à la victime (sauf : insolation, hypoglycémie,...)
- Couvrir la victime.



► Évacuer la victime si nécessaire :

La victime ne peut être évacuée ou déplacée qu'en cas de danger grave et imminent. Dans ce cas, il faut l'éloigner au plus vite de la source du danger.

Saisir la victime par les poignets ou les chevilles et la tirer sur le sol, quelle que soit sa position, jusqu'à ce qu'elle soit en lieu sûr.



LE DOSSIER DU MOIS

3/ Faire un bilan de la situation

Pour cela, le secouriste doit **évaluer les fonctions vitales** de la victime :

1 Est-elle consciente ou inconsciente ?

2 Si inconsciente, respire-t-elle ?

LA CONSCIENCE / INCONSCIENCE

La victime est considérée comme consciente si elle réagit à l'un de ces trois stimuli :

1 Elle répond aux secouristes

2 Elle peut cligner des yeux

3 Elle peut serrer les mains

Si elle ne répond à aucun de ces points, elle est alors considérée comme inconsciente.

LA RESPIRATION

Si une personne est consciente, elle respire. En cas d'inconscience, le secouriste doit vérifier la respiration de la victime.

Pour cela, il va basculer la tête de la victime vers l'arrière (dans l'axe du corps) pour faciliter la vérification et la respiration de celle-ci.

Il pratique alors un VES :
« VOIR-ENTENDRE-SENTIR ».



source : save-a-life.ch

VOIR si la victime respire (son torse se soulève) en approchant sa tête le plus près possible de la tête de la victime,

ENTENDRE si elle respire avec son oreille,

SENTIR le souffle sur sa joue.

Le VES dure 10 secondes maximum.

LE DOSSIER DU MOIS

Si possible, **questionner la victime** :

- Que s'est-il passé ?
- Que ressent-elle ? A-t-elle des douleurs ? Où ?
- A-t-elle déjà eu ce genre de problèmes ? Si oui, quand ?
- Prend-t-elle des médicaments ? Souffre-t-elle de problèmes de santé (allergies, diabète, asthme, épilepsie) ?

Tous ces renseignements doivent être fournis aux secours quand ils arrivent.

4/ Passer l'appel au 112

Après avoir recueilli les informations sur l'état de la victime, le secouriste doit prévenir les secours. Il composera le 112. Ce numéro est gratuit et est valable dans toute l'Europe.

Ne pas conduire un blessé dans sa voiture pour l'emmener à l'hôpital (question de responsabilité). Appeler les secours :

- ➡ **Meilleure prise en charge** (ambulance avec équipements de soins, hôpital déjà prévenu, pas d'attente aux urgences, prioritaire aux admissions)
- ➡ Blessé orienté vers l'**hôpital le plus adapté** (ex: chirurgie de la main)
- ➡ En cas d'accident de la route dans un véhicule privé, le **conducteur du véhicule sera tenu responsable** de l'aggravation de l'état du blessé, même s'il n'est pas en tort
- ➡ Si l'état du blessé s'aggrave pendant le transport dans un véhicule personnel, le **conducteur ne pourra rien faire** (évanouissement,..)
- ➡ **Plus rapide en ambulance** (véhicule prioritaire sur la route, ambulance orientée vers l'hôpital le moins surchargé)
- ➡ Transport en ambulance **pris en charge** par l'assurance accident du travail
- ➡ Le 112 donne de **bons conseils** sur la manière de réagir

Que dire au 112 et dans quel ordre ?

1

Le **lieu** : numéro, rue, code postal, ville.



LE DOSSIER DU MOIS

2

Le **nombre de victimes**.

Les secours ne peuvent transporter qu'une victime par véhicule.



3

On décrit l'**état de la victime** : le type de victime (enfant, adulte, personne âgée ou femme enceinte avec l'âge approximatif), le type de blessure, l'état des fonctions vitales.



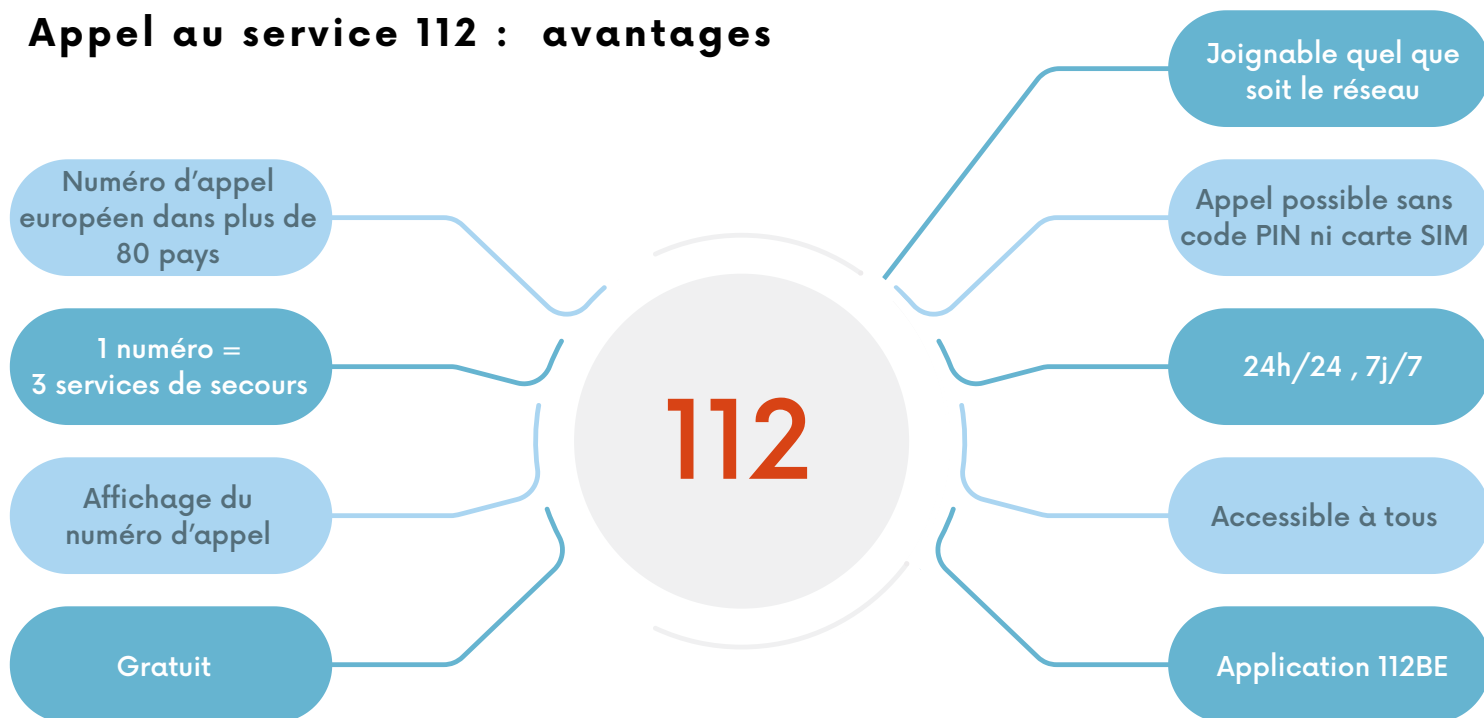
4

S'il s'agit d'une **situation spéciale**.

Par exemple, si l'accès à la victime est difficile, il faut le signaler pour que les services de secours puissent prévoir le matériel adéquat.



Appel au service 112 : avantages



Nous vous conseillons également de télécharger l'application **112 BE** (pour plus de détails, voir la "question du mois" en fin de newsletter).

LE DOSSIER DU MOIS

5/ Les premiers soins

On installe la **victime** en position **assise ou allongée** de manière confortable. Pour pratiquer les premiers soins, la trousse de secours, selon les situations, peut être indispensable.

→ Il est important de **suivre les consignes données par les secours**.

Si la victime est semi-consciente ou inconsciente et qu'elle respire, on la placera en PLS (Position Latérale de Sécurité).

Cette position permet d'éviter l'étouffement par la remontée du contenu gastrique.

1



2



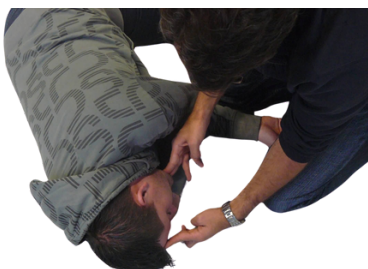
3



4



5



6



LE DOSSIER DU MOIS

Si la victime est inconsciente et qu'elle ne respire pas, on appelle les secours immédiatement puis entamera la **Réanimation cardiopulmonaire** + l'utilisation d'un **défibrillateur automatique externe DAE** (si possible).

REA Cardio-pulmonaire



30 x
Compressions



2 x
Insufflations



Défibrillateur
DAE

Continuellement rester près de la victime, lui **parler** et **surveiller** les fonctions vitales et ce jusqu'à l'arrivée des secours.

Déclic'travail : le pont de vaccination

Durée construction : une journée.

Les hauteurs du fond et des côtés de la caisse ont été définis en fonction de la taille des personnes qui vaccinent : un fond à 70 cm de haut, et des barrières de 50 cm d'un côté, 40 cm de l'autre pour permettre à une personne de plus petite taille d'être à l'aise, 1m60 de long, 80 cm de large. Le pont se compose d'un plan incliné, et de deux cases. Une barrière permet d'ajuster leurs dimensions.

Astuces : Pensez au rangement du matériel, aux poignées de guidage...

Avantages:

- o **Ergonomique.** Avoir les porcelets à la bonne hauteur de travail et ne plus se faire mal au dos.
- o **Confort.** Le chariot peut-être mis au bon endroit.
- o **Gain de temps.** Permet de travailler à 2 au lieu de 3 avant l'aménagement.



Tout savoir sur le pont de vaccination
pour cochons

[Déclic travail : cliquez ici](https://declictravail.fr/)

Pour plus d'astuces, rendez-vous sur le
site Déclic travail :
<https://declictravail.fr/>



Étude de biomonitoring phyto des agriculteurs wallons

ÉTUDE



Démarrage de l'étude de biomonitoring phyto des agriculteurs wallons.

L'Institut scientifique de service public (**ISSeP**) recherche des agriculteurs volontaires pour évaluer l'exposition aux pesticides des utilisateurs professionnels.

Toutes les infos sont disponibles via le lien suivant :

issep.be/bmh-agri 

Si vous désirez vous porter candidat pour cette étude, vous pouvez compléter le formulaire d'inscription en cliquant sur ce lien :

bmh-agri.issep.be 



DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



FORMATIONS PHYTOLICENCE

"Manipulation des produits phytopharmaceutiques : s'équiper pour limiter les pollutions de l'eau et savoir réagir en cas d'accident"

Date : le 31 janvier 2024 à 19h30

Modalités : inscriptions à partir de 19h sur place

Lieu : Club de l'Amitié à Blandain (Tournai)

" Protection des utilisateurs de PPP et gestion du stockage"

Date : le 7 février 2024 de 13h30 à 16h00

Modalités : inscriptions sur place

Lieu : Salle Bleue du Centr'Expo, 475 rue de Menin à Mouscron

" Réglage pulvérisateurs horticoles, protection contre les PPP et intervention en cas d'accident"

La journée comporte 3 formations continues phytolicecne :

1. Réglage des pulvérisateurs horticoles
2. Protection des utilisateurs de produits phyto et la gestion du local phyto
3. Comment réagir face à un accident avec un produit phyto

Date : le 22 février 2024 de 8h15 à 16h00

Modalités : **gratuit** mais l'inscription est **obligatoire**, au plus tard, le **lundi 16 février**, par e-mail à l'adresse suivante :

marie.farineau@secteursverts.be

Lieu : Rue Saint-Eloi 27, 5670 Viroinval

"Produits phytopharmaceutiques : législation et sécurité"

Date : le 29 février 2024 de 08h45 à 16h00

Pour qui : **enseignants** uniquement

Modalités : clôture des inscriptions 10 jours avant l'évènement sur le site web de l'IFPC :



Lieu : Rue du Rabiseau 6, 6220 Fleurus

DATES À RETENIR

À VOTRE AGENDA



INTERVENTION EN SÉCURITÉ SUR UNE VICTIME D'ACCIDENT

Date : Vendredi **2 février** 2024 de **9h** à **15h**

Lieu : Rue du Rabiseau 6, 6220 Fleurus

PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET BONNES PRATIQUES DANS LES SECTEURS VERTS

Date : Le **6 février** et le **15 mars** 2024 de **8h30** à **16h30**

Lieu : Rue du Rabiseau 6, 6220 Fleurus

ERGONOMIE : VOTRE CORPS, VOTRE PREMIER OUTIL DE TRAVAIL

Date : **8 février** 2024 de **8h30** à **16h30**

Lieu : Rue du Rabiseau 6, 6220 Fleurus

Inscription auprès de la **MWSV**

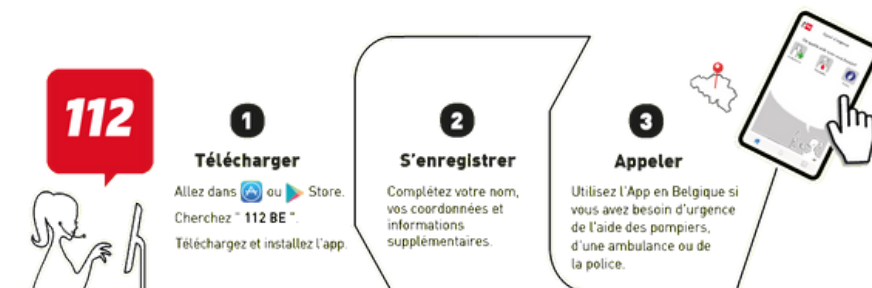
Tél. : **065 61 13 70** - **info@secteursverts.be**

LA QUESTION DU MOIS



Comment puis-je m'assurer d'être secouru si je travaille dans un endroit difficile d'accès et que j'ai un accident?

Au cas où un accident surviendrait, une application dédiée existe (cliquer sur l'icône ci-dessous pour y accéder) :



Elle est **gratuite** et fonctionne **sans connexion internet**, mais **uniquement en Belgique**. Nous conseillons vivement de la télécharger car elle comporte de nombreux avantages comparés à un appel téléphonique classique :



Localisation précise et immédiate de votre position

Ce que ne permet pas un appel téléphonique classique au 112 car il n'y plus de triangulation de position possible en Belgique (protection des données personnelles).



Système d'alarme sonore

Dans la situation où vous tomberiez inconscient avant l'arrivée des secours et qu'ils ne vous retrouvent pas, les centres d'appels d'urgence peuvent faire sonner votre GSM.



Enregistrement de vos informations complémentaires

comme les **allergies**, la prise d'un traitement pour le **diabète** qui sont des informations importantes pour les secours.



Enregistrer le numéro d'une personne de contact

Pour que les proches puissent être plus facilement contactés en cas d'urgence.



Système de chat

Le chat est utile si vous ne parlez pas la langue de la région où vous êtes. Vous écrivez votre message en français et les secours reçoivent le message dans la langue de leur région.

Elle est accessible également pour les personnes sourdes, malentendantes, atteintes d'un trouble de l'élocution (accident d'ingestion d'un produit chimique, choc, incendie...) ou en milieu bruyant.